



Règlement du Championnat Régional Eau Plate Petits et Masters de l'Occitanie P-M 2023/2024

Cette compétition « *Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée* » est organisée par la LIGUE FFSS Occitanie P-M avec l'appui du club « Association Montalbanaise de Sauvetage et Secourisme 82 ».

Elle est inscrite au calendrier fédéral.

**Elle se déroulera le 4 mai 2024 après-midi et le 5 mai 2024 matin
(engagements ouverts du 29 avril au 2 mai).**

Conditions d'engagement

- Compétition ouverte aux compétiteurs des catégories « Avenirs à Minimes et Masters » licenciés dans un club de la Région Occitanie P-M.
- **Pour les catégories « Avenirs et Poussins » : avoir réalisé et validé l'épreuve (sans disqualification) sur une compétition départementale.**
- **Pour les catégories « Benjamins et Minimes » : avoir réalisé et validé l'épreuve (sans disqualification) sur une compétition départementale et ne pas avoir fait partie des sélectionnés aux Championnats de France Jeunes sur l'épreuve longue distance équivalente.**
- **Pour la catégorie « Masters » : aucune condition de qualification.**
- Les dernières compétitions prises en compte seront celles en date du **28 avril 2024**.

Attention, deux compétitions ouvertes : une pour les « Avenirs à Minimes » et une pour les « Masters ».

Lieu de de la compétition

Piscine INGREGO

Boulevard Edouard Herriot – 82000 MONTAUBAN

Capacité tribune : 449 places, PMR 10

Nombre de couloirs : 8

Programme de de la compétition

Jour 1 (4 mai)

Ouverture des portes : 14h30

Début des épreuves : 15h30

Epreuves : 100m obstacles, 25m mannequin, 50m mannequin palmes

Jour 2 (5 mai)

Ouverture des portes : 8h

Début des épreuves : 9h

Epreuves : 50m combiné, 50m Bouée Tube, 100m SLS

Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les séries seront établies au temps, toutes catégories confondues.

Les épreuves seront courues par FINALE DIRECTE.

L'ordre des épreuves pourra être modifié si nécessaire en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

Classement et récompenses

Classement individuel Avenirs/Poussins/Benjamins/Minimes : les trois premiers compétiteurs de chaque catégorie par sexe et par épreuves.

Classement individuel Masters : les trois premiers compétiteurs de chaque catégorie par sexe, au cumul des points obtenus sur les 6 épreuves.

Le classement club : il sera attribué au terme des trois compétitions régionales eau plate et côtier de la saison 2023/2024 : **10 et 11 Février - 4 et 5 mai – 6 et 7 juillet**, au cumul des points.

Matériel et déroulé des épreuves

- Chaque structure devra apporter **2 mannequins PITET, 2 mannequins DUMMY et 2 BT aux normes.**
- **Nous ne disposerons pas des mannequins et bouées tube de la Fédération, il est donc indispensable que nous ayons a minima 16 mannequins ILS, 16 Dummy et 8 BT.**
- Les forfaits seront à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.
- Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et séries et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Officiels/Comité de course

Les officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs
- 2 officiels pour 10 compétiteurs
- 3 officiels pour 15 compétiteurs
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels est pris en charge par le club support AMSS82 avec le soutien de la Ligue FFSS Occitanie P-M.

Les officiels présents devront prendre leur équipement personnel. Aucune dotation ne sera faite cette saison.

Droit d'engagement

Les engagements sont à régler à la Ligue Occitanie FFSS : 6€ par compétiteur et 10€ par club. Règlement à effectuer à réception de la facture soit par chèque, soit par virement bancaire, soit via HelloAsso.

Droit à l'image

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

Information :

- Pour tout complément d'information relatif à la réglementation et aux officiels, s'adresser à Alain LANET : alain.lanet@orange.fr
- Pour tout renseignement sur l'organisation et l'hébergement s'adresser à Pascal PIROUELLE : pascal.pirouelle@orange.fr 06.86.56.87.82

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M.

Partenaires Ligue Occitanie PM



Partenaires club



CAISSE D'ÉPARGNE

CE LANGUEDOC ROUSSILLON

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

13485	00800	08006636947	62	CE LANGUEDOC ROUSSILLON
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1348	5008	0008	0066	3694	762
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	3	4	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

SAINT GELY DU FESC
185 RUE DE COULONDRES
34980 SAINT GELY DU FESC
TEL : 04.34.40.53.05

Intitulé du compte **LIGUE REGIONALE OCCITANIE FFSS**
COMPTE LIGUE FFSS
140 RUE CLAUDE BERTHOLLET
34090 MONTPELLIER